



MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 30 septembre à 20h30, les membres du conseil municipal de LANTENNE-VERTIERE se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX (a pouvoir de JJ VITTOT), Christophe LEMONIER, Gilles DECURE, Sandra VANDENBUSSCHE, Robert DEBERNARD, René FASSENET, Françoise LAZERAT, Katia ODILLE, Oriane PETITOT, Laëtitia RENAUD, Cédric SIMON, Christian TRIVELLIN

Absents excusés: Angélique LAZERAT, Marylène DURO, Jean-Jacques VITTOT
Secrétaire de séance : Gilles DECURE

I MISE EN PLACE DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT ET FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE :

Le FSL et le FAAD sont alimentés par la contribution du Département et les contributions volontaires des collectivités locales entre autre. Dans le cadre de cette politique publique de solidarité, le département sollicite la commune pour le renouvellement de sa contribution au titre de l'année 2016.

La participation pour la commune s'élève à 0,61 €/hab pour le FSL et 0,30 €/hab pour le FAAD

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place du FSL et FAAD pour 2016.

II ACQUISITION FONCIERE:

Une propriété de bois d'une surface de 22a10 est à vendre au lieu-dit "sous la chaux".

La commune fera une proposition sur la base d'une estimation de l'ONF.

Cette décision est votée à l'unanimité.

III CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES A L'ECOLE

Le conseil municipal décide de mettre à disposition de l'école, la salle des fêtes.

Les élèves et les enseignants pourront uniquement disposer de la salle avec utilisation des toilettes, sans accès aux autres parties. Ils s'engagent à assurer le nettoyage et le rangement de la salle à l'issue de son utilisation.

Une convention avec la CCVM sera établie pour la mise à disposition de ce bien.

Une participation à l'année de 200 € est proposée pour le coût de fonctionnement.

Le conseil municipal accepte par 8 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions.

IV INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017 :

A compter du 1^{er} janvier 2017, la commune ne bénéficiera plus de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'instruction des actes d'urbanisme.

Ingénierie70 a mis en place un service départemental mutualisé d'application du droit des sols (ADS) depuis le 1^{er} juillet 2015 pour les communes de Haute-Saône.

Ce service d'instruction mutualisé offre aux communes une ingénierie pour l'instruction des dossiers sans remettre en cause la compétence dévolue aux Maires, qui ont la responsabilité de la procédure et de la décision finale.

Le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité d'adhérer à ce service mais uniquement à la carte.

Une convention sera signée entre la commune et la CCVM.

V DESTINATION DES COUPES 2017-2018 :

L'ONF nous propose un état d'assiette pour 2017-2018 comme prévus à l'aménagement de notre forêt, avec intervention dans les parcelles 16 et 17 aux charmes, ainsi que la parcelle 14 à la fan.

L'ONF nous soumet également le devis d'assistance concernant la consultation d'entreprise, le suivi, le cubage et la vente des produits forestiers pour un montant de 460 € ; ainsi que le contrat de bucheronnage pour un montant de 2390,90 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces décisions.

VI DELIBERATION AFFOUAGE SUR PIED 2016-2017 :

Le conseil municipal, après concertation, décide de maintenir à 8 € le prix du stère.

En ce qui concerne le bois en bordure de route seulement une personne s'est inscrite à ce jour. Si la demande au 31 octobre n'a pas évolué, ce service sera remis en question.

VII QUESTIONS DIVERSES :

Cimetière : il sera mis en place un aménagement et une remise en état des arbres actuels du cimetière (coupe d'arbres, et changement d'essences).

Une numérisation du cimetière est souhaitée pour le printemps

Travaux d'enfouissement : un passage de caméras rue de l'église sera mis en place par Naldéo ainsi qu'un chiffrage total de la voirie.

Les travaux d'assainissement chemin du Renaudin et rue de l'Eglise vont démarrer le 17 octobre.

RD109 : en relation avec le STA, une limitation de tonnage sera demandée sur le RD 109.

Cartes jeunes : 74 cartes jeunes ont été délivrées sur la commune

L'affichage sur support bois en face de la salle des fêtes est limité aux manifestations communales

Repas des anciens : il aura lieu le 10 décembre 2016

La séance est levée à 23h00